

## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

#### PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0012-3

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le premier projet de règlement numéro CA28 0012-3 intitulé :

**RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0012-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À CERTAINES CONDITIONS D'ÉMISSION DU PERMIS DE CONSTRUCTION POUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT DE L'ÎLE-BIZARD–SAINTE-GENEVIÈVE À L'EFFET DE PERMETTRE DES INSTALLATIONS SANITAIRES ET D'EAU POTABLE CONFORMES À LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT, PEU IMPORTE LA ZONE.**

---

**AVIS** est par les présentes donné :

1. QUE le conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève a adopté, lors de sa séance ordinaire du 3 juillet 2018, le projet de règlement numéro CA28 0012-3, intitulé tel que ci-dessus;
2. QU'une assemblée publique de consultation sera tenue le lundi 6 août 2018 à 19 h, à la salle située au 500, Montée de l'Église, à L'Île-Bizard, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1);
3. QUE le règlement projeté vise à modifier le Règlement relatif à certaines conditions d'émission du permis de construction pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement de l'Île-Bizard-Sainte-Geneviève (CA28 0012) de manière à permettre des installations sanitaires et d'eau potable conformes à la Loi sur la qualité de l'environnement dans toutes les zones;
4. QU'au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement (ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par le maire) expliquera le premier projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;
5. Que le premier projet de règlement numéro CA28 0012-3 peut être consulté à la mairie d'arrondissement aux heures normales d'ouverture des bureaux.

**DONNÉ à Montréal,  
Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève,  
ce vingt-cinquième jour du mois de juillet deux mille dix-huit.**

La secrétaire d'arrondissement substitut  
Edwige Noza